
**Notes pour l'allocution du ministre délégué
aux Affaires autochtones,
monsieur Geoffrey Kelley**

**À l'occasion du Forum autochtone 2005 organisé
par Insight Information**

**Hôtel Loews Le Concorde
Ville de Québec
Le 22 mars 2005**

(La version lue prévaut)

Salutations protocolaires

Mesdames,

Messieurs,

Permettez-moi en premier lieu de remercier les coprésidents de ce forum, monsieur Guy Chevette et M^e Jean M. Gagné, de m'avoir invité à prendre la parole devant un auditoire de si haute qualité, composé d'experts et d'intervenants intéressés par le développement des communautés autochtones au Québec.

Vous savez sans doute qu'aujourd'hui, c'est la première fois que je monte sur une tribune à titre de ministre délégué aux Affaires autochtones. J'ai l'intention de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour aborder avec vous quelques-uns des défis qui entourent les relations entre les communautés autochtones et le gouvernement du Québec et proposer quelques éléments de réflexion.

Mais, auparavant, avec votre permission, j'aimerais retracer brièvement le cheminement professionnel et politique qui m'amène aujourd'hui devant vous.

Sur le plan professionnel, j'ai commencé ma carrière dans le domaine de l'enseignement. Ma formation universitaire en histoire, et plus particulièrement en histoire du Canada moderne, m'a amené à m'intéresser à la question des relations entre le gouvernement et les différentes composantes de la société québécoise.

C'est en travaillant aux côtés de monsieur Claude Ryan que j'ai établi mes premiers contacts avec les nations autochtones au Québec. J'ai entre autres collaboré aux négociations des premières ententes policières tripartites signées entre le gouvernement du Canada, le Québec et les communautés des Premières Nations. Entre 1990 et 1994, j'ai eu la chance de visiter la moitié des communautés autochtones du Québec.

Pendant les neuf longues années de l'opposition, entre 1994 et 2003, j'ai suivi l'évolution de la question autochtone au Québec. Entre 1997 et 2003, j'ai agi comme porte-parole de l'opposition officielle en matière autochtone. J'ai ainsi eu la lourde tâche de surveiller notre coprésident, monsieur Guy Chevrette, à l'œuvre!

Il y a à peine un mois, j'ai été assermenté à titre de ministre délégué aux Affaires autochtones. Je me permets de souligner qu'à cette

occasion le premier ministre a démontré l'intérêt qu'il accorde aux affaires autochtones en demandant à un ministre de se consacrer exclusivement à cette fonction.

Pour ma part, j'ai la ferme intention de profiter de mes responsabilités ministérielles pour visiter des communautés autochtones du Québec le plus régulièrement possible, afin de mieux remplir la fonction que j'occupe et les responsabilités qui en découlent. Il faut réduire la distance physique et psychologique entre les communautés et la Grande Allée.

(LES DÉFIS QUI S'OFFRENT À NOUS)

Voilà qui donne un bref aperçu de ma feuille de route. J'en viens maintenant aux défis qui s'offrent à la collectivité québécoise en ce qui a trait aux nations autochtones.

Nous sommes à l'étape où nous devons définir plus clairement, avec les nations déjà engagées dans des négociations et avec celles qui le seront dans un avenir prévisible, la portée et l'étendue de l'autonomie visée. À travers les négociations de portée globale, comme celle qui a lieu actuellement avec les Innus et les Attikameks, ou de portée sectorielle, comme les ententes sur la police et d'autres matières, l'action du gouvernement du Québec s'inscrit dans un courant de continuité et de progrès.

Continuité parce que, loin de remettre en question les progrès réalisés au cours des dernières années, nous reconnaissons le bien-fondé de la démarche entreprise par les gouvernements précédents, car nous souhaitons bâtir sur une fondation solide.

Continuité donc, d'une part, et progrès, d'autre part, parce que nous entendons non seulement promouvoir le respect mutuel et le dialogue, mais nous voulons aussi aller de l'avant et faire progresser

nos échanges avec les nations autochtones pour le plus grand bien de l'ensemble des citoyens du Québec.

Si c'est vrai que nous sommes en train de construire sur une base solide, il faut reconnaître qu'il y a de l'impatience dans l'air aussi. Plusieurs tables de négociation ont été établies, mais le progrès n'est pas toujours au rendez-vous. Malgré notre ferme volonté d'établir des règles du jeu claires pour tout le monde, Autochtones ou non-Autochtones, chasseurs, pêcheurs, travailleurs forestiers, chefs de bande, élus locaux, et même le ministre, l'incertitude règne dans plusieurs domaines.

À mon avis, nous sommes placés devant l'obligation de tout mettre en oeuvre pour réussir ensemble. Nous devons redoubler nos efforts pour en arriver à la conclusion d'ententes qui nous permettront de s'attaquer aux enjeux primordiaux auxquels nous devons faire face ensemble.

Concrètement, il nous faut relever les défis majeurs posés par deux enjeux : d'une part, le développement social et économique, et, d'autre part, la jeunesse.

Pour illustrer ces enjeux, j'aimerais parler des trois « F » :

- **Formation**
- **Forêts**
- **Favoriser le développement des communautés**

Je pense que chaque élément, chaque « F » peut nous indiquer comment nous devons travailler ensemble.

Avant de discuter de formation, il faut insister sur la réalité démographique autochtone au Québec. L'an passé, le premier ministre Jean Charest a convoqué la population québécoise au Forum des générations pour discuter des conséquences de la démographie au Québec, une société qui, en règle générale, est vieillissante.

Cette réalité échappe toutefois aux Autochtones, car la plupart des communautés des Premières Nations sont en plein « baby-boom », d'où l'importance de la formation et de l'éducation. Nous devons miser davantage sur la réussite scolaire chez les Autochtones.

- **Quelles sont les conditions de réussite?**
- **Comment assurer l'enseignement de la culture, de la langue, et des valeurs autochtones**

- **Comment assurer qu'il y aura une main-d'œuvre formée qui puisse participer au développement économique des communautés, des Nations et de l'ensemble du Québec?**

Il existe des progrès dans ce domaine. Les garderies, les écoles et les commissions scolaires autochtones qui travaillent avec les communautés. Plusieurs collèges et universités font des efforts exceptionnels.

- **Pensons à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et à ses efforts en milieu cri, inuit et algonquin.**
- **Pensons à l'Université du Québec à Chicoutimi et à ses recherches, ainsi qu'à sa présence en milieu innu ou à l'Université du Québec à Montréal, qui a inauguré une première chaire en recherche amérindienne, ou à l'université McGill qui est toujours très engagée en milieu autochtone.**

Cela signifie que nous devons dès à présent nous assurer que les portes de la société québécoise soient ouvertes à cette génération montante.

Pour ce faire, il faut absolument appuyer les communautés autochtones sur le plan de l'éducation et de la formation. Cela me paraît indispensable pour assurer la réussite à long terme de leur développement.

Selon moi, une meilleure connaissance de chacune des nations, non seulement de leur culture et de leurs traditions, mais aussi de leurs espoirs et leurs préoccupations face au monde actuel et à la société québécoise d'aujourd'hui deviendra notre meilleur outil pour contrer les préjugés et pour harmoniser nos relations de tous les jours.

Quand j'ai accepté mes nouvelles fonctions comme ministre, le chef de cabinet de monsieur Pelletier m'a donné le conseil suivant : Vu que ce dernier a passé 75 % de son temps en matière autochtone sur les questions liées à la gestion de la forêt, je devrai peaufiner mes connaissances du rapport Coulombe et de l'arrêt Haida.

La saine gestion de nos forêts, dans l'optique d'un développement durable, sera un grand enjeu pour les années à venir au Québec. Déjà, le gouvernement a signalé son intention de respecter la recommandation principale du rapport Coulombe et de réduire les volumes de bois qui seront récoltés à hauteur de 20 % à partir de cette année. Cette décision aura un impact sur l'ensemble de l'industrie forestière et nous entrons dans une période de transition.

En novembre 2004, la Cour suprême du Canada, dans les affaires Haida et Taku River, a établi que les gouvernements devaient consulter les Autochtones et, dans certaines circonstances, trouver des accommodements à leurs préoccupations, même dans les cas où les tribunaux n'ont pas encore reconnu leurs droits, mais où ceux-ci étaient réclamés.

Ces arrêts nous encouragent donc à nous installer autour d'une table de négociation pour tenter de trouver des mesures d'harmonisation qui nous permettront de respecter les traditions et pratiques autochtones. Avec de la bonne volonté et de la bonne foi, nous allons travailler à harmoniser le développement économique du Québec avec les activités traditionnelles autochtones, dans les cas où cela sera requis.

Pour sa part, le gouvernement du Québec compte poursuivre les discussions entreprises avec les différentes nations autochtones en vue de favoriser le développement économique et social des communautés, ainsi que le développement de l'autonomie gouvernementale de ces dernières dans le cadre d'ententes négociées.

Il faut bien comprendre que le recours aux tribunaux n'est pas la solution à privilégier. Il vaut mieux — et de loin ! — que les élus exercent leur responsabilité en négociant plutôt que de s'en remettre aux tribunaux pour régler les différends.

N'oublions pas que les procès s'étalent souvent sur de nombreuses années, qu'ils coûtent des millions de dollars aux contribuables et que, de toute façon, la plupart du temps, les jugements incitent les parties à régler leur différend par la négociation.

C'est pourquoi le gouvernement entend travailler en partenariat avec les nations autochtones, comme l'illustre sa ferme volonté de conclure un traité avec les Innus, de poursuivre la négociation avec les Attikameks et de mettre en œuvre la Paix des Braves, signée avec les Cris, ainsi que l'Entente Sanamutik, établie avec les Inuits.

Le troisième « F » consistera à favoriser le développement économique et social des Autochtones. Le Forum des générations a mis en évidence les difficultés à venir pour les finances publiques au Québec. Une population vieillissante, moins de travailleurs pour assurer les programmes gouvernementaux, les régimes de retraite, etc.

Pour examiner ces questions avec les Premières Nations, le gouvernement a posé deux gestes. Premièrement, il a créé le Conseil conjoint des élus.

Je crois que le Conseil conjoint des élus fournit aux Premières Nations une excellente occasion d'exercer leur responsabilité quant au rapprochement des nations autochtones et du gouvernement du Québec. Ce forum de discussion politique du plus haut niveau convie périodiquement des ministres du Québec et des chefs des Premières Nations à mener des travaux exploratoires en matière de territoires, de ressources naturelles, de fiscalité, de développement de l'économie et même de services aux Autochtones dans les réserves et hors de celles-ci.

Le Conseil conjoint des élus se veut avant tout un forum d'échanges et de dialogue politique, un lieu de rencontre où les deux parties peuvent apprendre à mieux se connaître, à se parler et à se comprendre.

Le gouvernement du Québec souhaite que le Conseil conjoint des élus serve d'exemple et qu'il suscite des partenariats semblables dans différentes sphères d'activité. Je suis persuadé qu'il peut ouvrir la voie à un mécanisme d'échange permanent.

Le Conseil est toujours jeune, il n'y a eu que cinq rencontres à ce jour. En parlant avec monsieur Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, je suis conscient que le Conseil n'a pas tout à fait répondu aux attentes des Premières Nations. Mais je demeure convaincu que ce modèle livrera des résultats tangibles à la suite de nos échanges dans les mois à venir.

(LES CONDITIONS À RÉUNIR)

Mais pour que cette approche connaisse le succès, nous devons, en tant que société, réunir un certain nombre de conditions.

L'une d'elles est sans conteste la nécessité, pour les Autochtones et les non-Autochtones, de cultiver la reconnaissance et le respect mutuel.

La véritable reconnaissance de l'autre, et en particulier des nations autochtones, ne saurait être que juridique. Elle doit être vécue. Nous devons la manifester et la vivre concrètement dans notre cohabitation.

Nous devons nous montrer ouverts et courageux en ne craignant pas de nous voir tels que nous sommes et tels que nous avons été, pour mieux comprendre ce que nous voulons être ensemble demain.

Au-delà de la reconnaissance et du respect mutuel, nous devons promouvoir le dialogue entre nations et entre individus.

Depuis longtemps, le Québec a choisi la voie du dialogue afin d'établir avec les nations et les différentes communautés autochtones des partenariats fondés sur la confiance et le respect mutuel.

Si notre approche repose sur le dialogue et la coopération, c'est que cette voie nous paraît la plus pragmatique, à tous points de vue.

Une autre condition qui s'impose est la conciliation.

Le dialogue que nous souhaitons établir se fera sous le signe de la transparence et de la conciliation des intérêts de l'ensemble de la société. C'est là, et de loin, le meilleur moyen d'assurer l'harmonie nécessaire au maintien et à l'amélioration des relations entre Autochtones et non-Autochtones.

D'ailleurs, plus que jamais, les communautés autochtones et les ministères et organismes du gouvernement du Québec conjuguent déjà leurs efforts afin de concilier leurs buts et leurs aspirations.

Cette forme de coopération illustre bien la nécessité d'une quatrième condition, soit celle de la réalisation de projets communs.

Nous reconnaissons que les nations autochtones désirent, et avec raison, se donner des espaces qui leur sont propres, où elles pourront aller elles-mêmes vers leur destin. Mais, comme nos avenir sont indissociables, il nous faut aussi créer des ambitions communes, des appartenances communes, des espaces communs et des patrimoines

communs où nous pourrions partager et vivre concrètement la reconnaissance et le respect mutuel.

Au Québec, Autochtones et non-Autochtones partagent déjà un héritage commun imposant. Les Autochtones ont apporté une contribution inestimable au développement du Québec. Tout au long de notre histoire, les échanges commerciaux, linguistiques et culturels ont laissé une multitude d'empreintes toujours visibles et vivantes.

Maintenant, notre défi consiste à multiplier les actions visant à bâtir des partenariats avec les Autochtones animés non seulement par le respect, mais aussi par la mise en valeur des différences qui caractérisent notre société.

Voilà donc les conditions que nous devons réunir pour permettre l'établissement concret de cette nouvelle relation entre Autochtones et non-Autochtones : la reconnaissance et le respect mutuel, le dialogue, la conciliation et la réalisation de projets communs.

(CONCLUSION)

À l'issue du Forum des générations, au mois d'octobre 2004, le premier ministre, monsieur Jean Charest, annonçait la tenue d'un forum portant sur le développement social et économique des Premières Nations. Il s'agit là, j'en suis convaincu, d'un rendez-vous important.

En effet, pour la première fois, le gouvernement, les instances municipales, la société civile et les nations autochtones seront réunis autour d'une même table.

Ce sera l'occasion privilégiée pour tous les intéressés de faire valoir leur opinion et d'échanger leur point de vue sur les principaux thèmes liés au développement socioéconomique des individus, des communautés et des nations autochtones.

Le Forum social et économique s'avère donc pour nous tous une invitation à renouveler nos échanges et à créer les relations entre Autochtones et non-Autochtones que nous souhaitons construire pour les générations futures.

Car c'est en commun que nous devons envisager notre avenir. Rappelons-nous les propos de l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, au terme du jugement Delgamuukw. Le juge Lamer avait alors déclaré, et je cite : « Il faut bien se rendre à l'évidence : nous sommes tous ici pour y rester. »

Je vous remercie de votre attention.